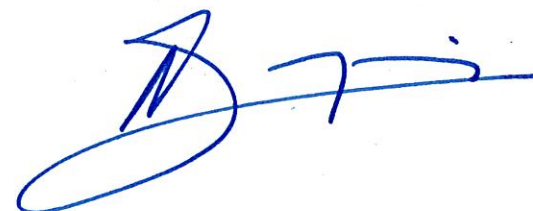


COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

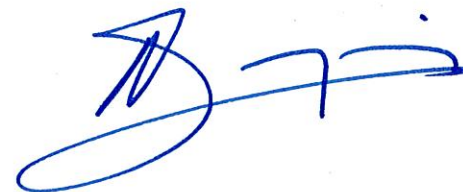
Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Véronique Rivière	Elise Gandon		Anne Morel-Lab
	Sophie Dufour		
Suppléant président.e			
Nicolas Guichon			



COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

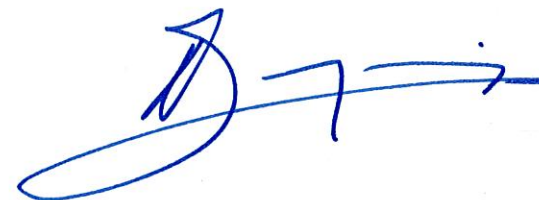
Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Nicolas Guichon	Sophie Dufour		Hélène Diaz
	Jean-François Grassin		
Suppléant président.e			
Véronique Rivière			



COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 202-13

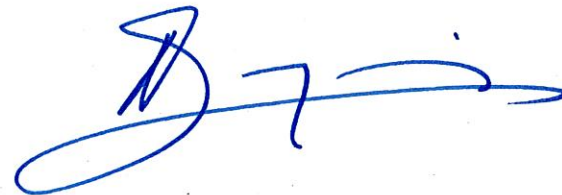
Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Bruno Martinie	Michel Bert		
	Martine Groccia		
Suppléant président.e			
Sylvain Patri			



COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

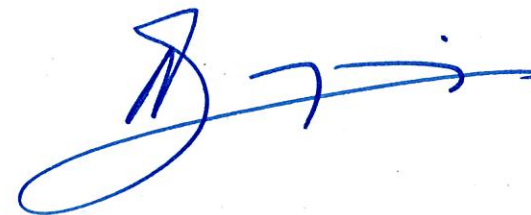
Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Michel Bert	Bruno Martinie		
	Nathalie Rossi-Gensane		
	Lolke Van der Veen		
Suppléant président.e			
Anna Ghimenton			



COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Lolke Van der Veen	Anna Ghimenton		
	Pierluigi Basso		
Suppléant président.e			
Nathalie Rossi-Gensane			



COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : <u>si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement</u> Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Nathalie Rossi-Gensane	Anna Ghimenton		
	Pierluigi Basso		
Suppléant président.e			
Lolke Van der Veen			

